

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 18 Octobre, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du Conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément au code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : GRUNFELDER Jean-Marc, KLEIN Jean-Paul, DESTREMONT Jean-Paul, WOIRHAYE Daniel, CARRÉ Gilles, CAPUOZZO Aurélie, Marie-Claude CALLIZOT, Valérie DRIDE

Absents excusés : Margaux PERRETTA a donné son pouvoir à Jean-Marc GRUNFELDER, THOUVENOT Géraldine a donné son pouvoir à WOIRHAYE Daniel et GIANESELO Laurent a donné son pouvoir à DESTREMONT Jean-Paul.

Absents:

Secrétaire de Séance : Aurore DART

Le Maire ouvre la séance à 18h00, il demande si les Conseillers ont réceptionné le Procès-Verbal de la dernière séance et demande si quelqu'un a une observation à faire. Le Conseil municipal approuve le Procès-Verbal du 20/09/2024 modifié selon les remarques de Monsieur KLEIN Jean-Paul à savoir que concernant les travaux en cours d'eau potable le promoteur de la crèche prendra en charge 50% des dépenses, 50% sera pris en charge par le Syndicat des eaux de Verny pour le bouclage soit 140m2.

1) REFECTION TROTTOIR

Monsieur le Maire informe le Conseil que 2 devis ont été réceptionnés pour la réfection du trottoir entre la mairie et le garage.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- accepte le devis de la société EUROVIA pour un montant de 6537.69€ HT soit 7845.23€ TTC
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération

2) RPQS 2023

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales le Maire présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Il est demandé à l'assemblée municipale de donner son avis sur le rapport suivant (ci-annexé) sur les différents indicateurs.

Le Conseil Municipal n'ayant aucune remarque particulière à formuler sur le RPQS 2023, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

La séance est levée à 18h19

Le Maire,

Jean-Marc GRUNFELDER

